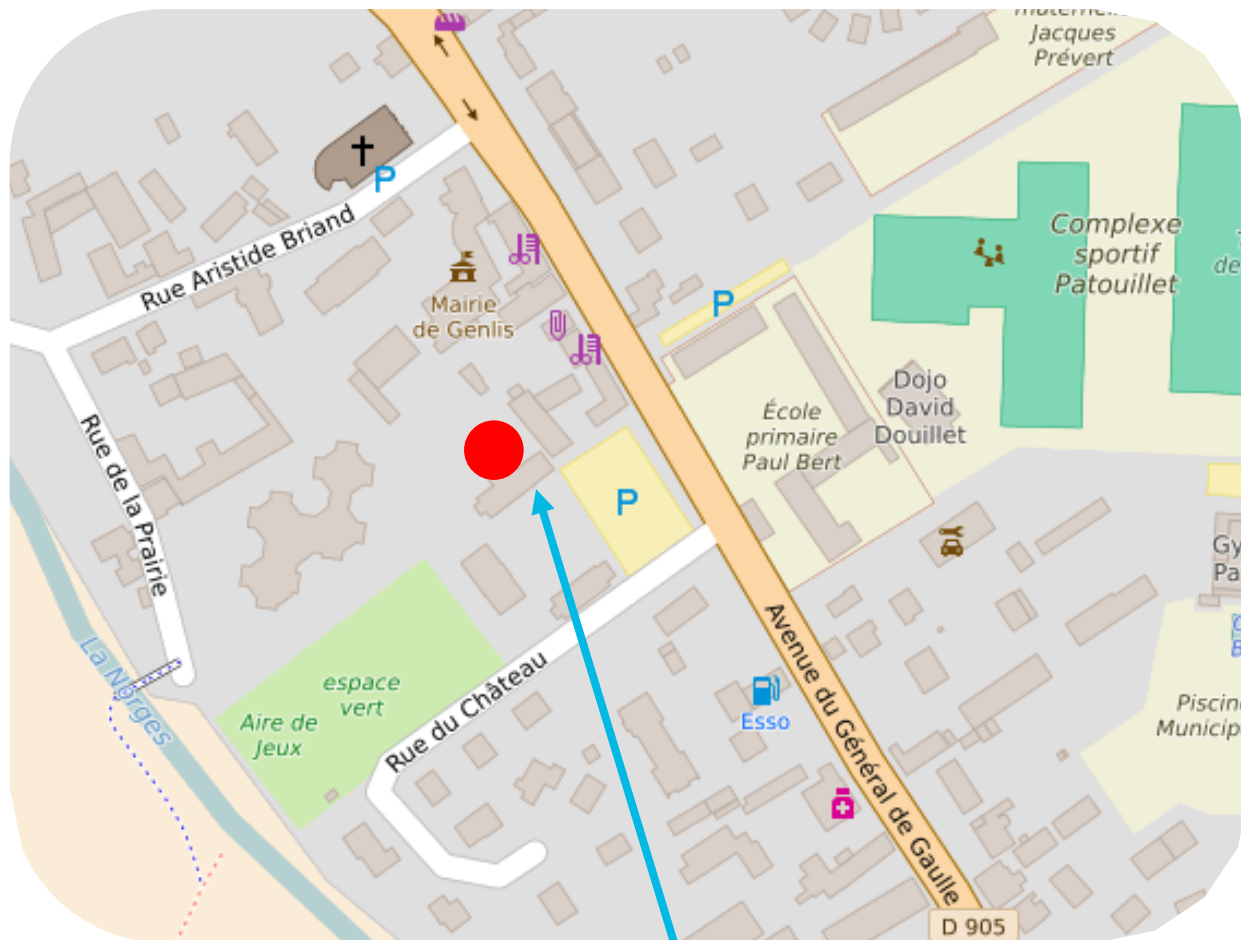


## LES PARTENARIATS

- Les unités du pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent,
- La pédiatrie du Centre Hospitalier de Beaune,
- La pédiatrie du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon,
- L'Éducation Nationale,
- Les médecins traitants et intervenants libéraux,
- Les Services Sociaux du Conseil général (ASE-ASF),
- La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées),
- Les structures médico-sociales.

## LE PLAN D'ACCES



**Centre de Jour du Château**  
30 avenue Général de Gaulle - GENLIS

## Centre de Jour du Château CMP / CATTP / HDJ

30 avenue Général de Gaulle - 21110 GENLIS



Centre Médico-Psychologique, Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel et Hôpital de Jour, pour enfants de la naissance à 18 ans, présentant des troubles justifiant d'une prise en charge hospitalière spécialisée globale.

Le Centre de Jour du Château est une unité de soins qui dépend du pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du Centre Hospitalier La Chartreuse.

Ce pôle met tout en œuvre pour offrir une organisation des soins la plus adaptée aux besoins et à la répartition géographique de la population. Il est composé de dix structures de soins, réparties sur le sud du territoire de la Côte d'Or.

### Contacts :

Secrétariat : 03 80 47 97 70  
Cadre de santé : 03 80 47 97 79

### Horaires du secrétariat :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30  
Fermeture partielle durant les vacances scolaires.



## LES MISSIONS

Les soins s'adressent aux enfants de la naissance à 18 ans, résidant dans les cantons de Genlis, Auxonne, Pontailler s/Saône, St Jean de Losne et Brazey-en-Plaine.

Le Centre de Jour de Genlis assure des actions de prévention, de diagnostic et de soins en ambulatoire, grâce à une équipe pluridisciplinaire sous l'autorité d'un médecin pédopsychiatre.

## LES OBJECTIFS DES SOINS

Une équipe soignante spécialisée est à la disposition des parents pour répondre aux difficultés telles que :

- Troubles de la relation et de la communication,
- Troubles des conduites élémentaires (alimentation, sommeil, propreté),
- Troubles du langage, de la motricité et des troubles de l'apprentissage scolaire **résultant d'une souffrance psychologique**,
- Émotivité, anxiété, nervosité,
- États dépressifs, traumatiques et / ou réactionnels, ...

## LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Nous disposons de trois pôles différenciés et complémentaires :

### **Centre Médico-Psychologique ou CMP**

Lieu de consultation, d'évaluation et de traitement de la problématique de l'enfant avec la famille.

### **Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel ou CATTTP**

Offre différentes possibilités de prises en charge, individuelles ou en groupes, assurées par une équipe pluriprofessionnelle spécialisée, d'une durée de une à trois heures.

### **Hôpital de Jour ou HDJ**

Dispositif qui propose sur une demi-journée des espaces de prise en charge spécialisée, individuelle et / ou en groupe, avec un temps de repas.

## LES CONDITIONS D'ADMISSION

Seules les demandes faites par les parents sont prises en compte. Ceux-ci peuvent néanmoins être accompagnés ou soutenus dans leur démarche.

Conscient des temps d'attente longs, **un point d'accueil** se réunit une fois par semaine. Il permet de répondre au mieux aux différentes demandes, de réajuster le temps d'attente, si la situation clinique de l'enfant le justifie.

Pour toute consultation ainsi que pour la mise en place des soins, il est demandé aux parents de compléter un dossier d'admission et de tenir à jour leurs informations concernant la sécurité sociale et la mutuelle. Sans quoi la facturation pourrait être adressée directement aux familles par le Trésor Public.

## LA CAPACITE D'ACCUEIL

Environ 450 enfants fréquentent la structure.

Nous disposons de 12 places en Hôpital de Jour par jour.

## L'EQUIPE

L'équipe pluridisciplinaire est constituée de professionnels issus de différentes catégories professionnelles (certaines personnes travaillent à temps partiel) :

- Médecins pédopsychiatres,
- Internes,
- Psychologues,
- Cadre de santé,
- Infirmiers,
- Éducateur, moniteurs éducateurs,
- Assistante sociale,
- Ergothérapeute,
- Orthophoniste,
- Psychomotricienne,
- Enseignantes spécialisées,
- Secrétaire médicale,
- Agent des services hospitaliers (ASH).